

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LE MONT DE EAUX » situé à TOULON (Var) 78 Chemin de l'Aubisque, Avenue des Moulins (83000) Cadastré Section EW N° 75 et EW N° 76, les lots de copropriété :

N° **79** formant un **APPARTEMENT DE TYPE T4** situé au 3^{ème} étage du bâtiment Y comprenant, Hall, cuisine, salon, salle d'eau, WC, séjour et deux chambres pour une superficie totale de 69 m2 outre 9 m2 de balcon.

N° **80** formant une **CAVE**, sis au Rez-de-Chaussée du Bâtiment Y, portant le numéro 12 sur le plan.

MISE A PRIX

SOIXANTE DEUX MILLE EUROS..... 62 000,00 €

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 12 OCTOBRE 2020 de 11 Heures à 12 Heures

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI 22 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 331 400 718 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 542 029 848, dont le siège social est sis 19, rue des Capucines à 75001 – PARIS pris en la personne de son représentant légal demeurant et domicilié de droit audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 TOULON Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION

L'APPARTEMENT est situé au 3^{ème} étage de l'immeuble en copropriété qui comprend plusieurs bâtiments et plusieurs entrées

Il se compose d'une entrée, d'une pièce principale, de deux chambres, d'une cuisine, d'un cellier, d'un local WC, d'une salle d'eau, d'un dégagement et d'un dressing.

Le chauffage est collectif au fioul.

L'eau chaude est produite par un cumulus électrique.

Les Menuiseries sont en simple vitrage en bois.

Le bien présente une superficie totale de 69 m2 et bénéficie d'un balcon de 9,40 m2 .

MODE D'OCCUPATION

Le bien était au moment de l'établissement du Procès-Verbal Descriptif occupé par les saisis et leur enfant.

Ceux-ci ont indiqué à l'huissier devoir déménager dans le but de permettre la vente de leur bien.

CHARGES ET TAXES

La taxe foncière déclarée est de 1142 €

Les charges de copropriété déclarées pour 2018 sont de 1528 €.

SYNDIC

Cabinet C'PANTEL IMMO, 50 rue Emile Gimelli, 83000 TOULON

IMPORTANT CONDITIONS POUR ENCHERIR

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €.

En outre, par application de l'article L. 322-7-1 du CPCE la personne condamnée à l'une des peines complémentaires prévues au 2° du I de l'article 225-26 du code pénal, au 3° du IV et au deuxième alinéa du V de l'article L. 1337-4 du code de la santé publique, au 3° du VII et au deuxième alinéa du VIII de l'article L. 123-3 du code de la construction et de l'habitation, au 3° du III et au deuxième alinéa du IV de l'article L. 511-6 et au 3° du II et au troisième alinéa du III de l'article L. 521-4 du même code ne peut se porter enchérisseur pendant la durée de cette peine pour l'acquisition d'un bien immobilier à usage d'habitation ou d'un fonds de commerce d'un établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, sauf dans le cas d'une acquisition pour une occupation à titre personnel.

Par application de ce texte tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères une attestation sur l'honneur datée et signée indiquant s'il a fait l'objet d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'article L 322-7-1 du CPCE.

Si l'enchérisseur est une personne physique, il doit en outre préciser son identité complète et indiquer si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle et il devra préciser les nom et prénoms de ses parents s'il est né à l'étranger.

Si l'enchérisseur est une personne morale, l'attestation doit mentionner sa dénomination et son Numéro de SIRET/SIREN

Si l'enchérisseur est en outre, une Société Civile Immobilière ou en Noms Collectifs, il doit de surcroît être précisé si ses Associés ou Mandataires Sociaux ont fait l'objet ou non d'une condamnation à l'une des peines mentionnées par le texte.

Le défaut de remise de l'attestation à l'Avocat avant qu'il porte les enchères puis au greffe avant l'issue de l'audience, ou la remise d'une attestation incomplète sont sanctionnés par la nullité de l'enchère soulevée d'office par le Juge de l'exécution. Lorsqu'il s'agira de la dernière enchère, l'adjudication sera nulle.

S'il s'avère que l'Adjudicataire a fait une fausse déclaration, le Juge de l'exécution, après avoir demandé aux parties de faire connaître leurs observations, prononcera l'annulation de l'Adjudication

SITE INTERNET

Il est précisé que le Cahier des Conditions de Vente et toutes les pièces afférentes à la présente procédure sont accessibles sur le site internet : www.kalliste-avocats.com à la rubrique vente aux enchères.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI 22 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de SOIXANTE DEUX MILLE EUROS (62 000 €)

Ci 62 000,00 €

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON où il a été déposé le 27 Juin 2019 et a été enregistré sous le n° 19/00069 (*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 7 Septembre 2020

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.